



# SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE & PROTECTION DES ENTREPRISES



La Gendarmerie nationale, acteur de la politique publique d'intelligence économique

**ALERTE SECURITE**  
SECOPE 80 **entreprises**

## CAMPAGNE DE MESSAGES D'ESCROQUERIE USURPANT L'IDENTITÉ DE LA GENDARMERIE NATIONALE

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ces derniers jours, plusieurs entreprises et mairies du département ont reçu un message d'une personne prétendant appartenir à la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et se présentant comme « Chef de la BPM ». Ce message indique, qu'après enquête de la « Cyber-infiltration », l'internaute s'est rendu coupable de différentes infractions sur des mineurs : pédopornographie, pédophilie, exhibitionnisme, cyber pornographie, trafic sexuel.

L'escroc adopte par la suite un discours juridique en mentionnant les circonstances aggravantes relatives aux prétendus faits retenus à l'encontre de la victime et affirme disposer de preuves des infractions. La victime est menacée de poursuites judiciaires si elle ne répond pas au message dans un délai de 72 heures. Pour crédibiliser la démarche et la légitimité du message reçu, il peut être mentionné le nom de différents cadres de la Gendarmerie Nationale, fictifs ou existants.

Dans le cadre de ces campagnes de messages malveillants, l'objectif des escrocs est de dérober de l'argent en utilisant différents ressorts :

- un **message anxigène** sur fond de faits reprochés d'une grande gravité (pédopornographie, pédophilie...);
- l'usurpation d'identité de **services de l'État** et utilisation d'un **logo officiel** fortement mis en avant.

### DOIT-ON PRENDRE PEUR À LA RÉCEPTION D'UN TEL MESSAGE ?

La réponse est simple : **NON** ! Il s'agit d'une simple arnaque qui vise à escroquer des victimes **crédules** en leur faisant peur avec de **fausses accusations**.



### QUE FAUT-IL FAIRE SI L'ON REÇOIT CE TYPE DE MESSAGE ?

**Ne pas paniquer** ! En effet, vous n'avez sans doute rien de réellement compromettant à vous reprocher. Par ailleurs, la consultation de sites pornographiques, dans le respect de la loi, n'est pas répréhensible.

**Ne pas répondre** ! Car cela montrerait aux cybercriminels que votre adresse de messagerie est « *valide* » et que vous portez de l'intérêt au message d'escroquerie qu'ils vous ont envoyé.

**Conserver les preuves** ! Le message reçu pourra vous servir pour signaler cette tentative d'escroquerie aux autorités.

**Signaler les faits** à la plateforme de signalements PHAROS du ministère de l'Intérieur : [Internet-signalement.gouv.fr](http://Internet-signalement.gouv.fr).

Sécurité Économique et Protection des Entreprises  
Groupement de Gendarmerie Départementale de la Somme.

Nous contacter ↗ [ggd80+secope@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ggd80+secope@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Gendarmerie  
de la Somme